

## Appel à projets 2012

# Projets libres de Recherche en Sciences Humaines et Sociales, Epidémiologie et Santé Publique



Mesure 5.3

*Soumission en ligne:* <http://www.e-cancer.fr/aap/recherche/shsesp2012>

Date limite: 9 Janvier 2012 - minuit

# Sommaire

1	Contexte et objectifs de l'appel à projets .....	3
2	Champs de l'appel à projets .....	3
3	Modalités de participation .....	5
3.1	durée des projets.....	5
3.2	Equipes éligibles .....	5
3.3	Coordination du projet.....	6
3.4	Organisme bénéficiaire de la subvention.....	6
3.5	Critères d'éligibilité des projets.....	6
4	Processus de sélection et d'évaluation et des projets .....	7
4.1	Processus d'évaluation des projets .....	7
4.2	Critères d'évaluation.....	7
5	Dispositions générales .....	8
5.1	Financement de l'INCa .....	8
5.2	Règle de communication .....	9
6	Calendrier de l'appel à projets.....	9
7	Modalités de soumission .....	9
7.1	Dossier de candidature .....	9
8	Publications des résultats.....	10
9	Contacts .....	10

## **Plan Cancer 2009-2013**

### **Action 5.3 :**

**Maintenir le niveau de financement de la recherche sur projets libres à l'initiative des investigateurs sur des programmes de 4 à 5 ans.**

## **1 Contexte et objectifs de l'appel à projets**

La place des sciences humaines et sociales, de l'épidémiologie et de la santé publique (SHS-E-SP), dans la recherche en cancérologie est confortée et renforcée par le plan cancer 2009-2013. L'Institut National du Cancer entend poursuivre son soutien à la recherche en SHS-E-SP par un appel annuel à projets libres.

Le présent appel à projets a pour objectifs généraux de :

- Favoriser l'émergence de projets de recherche originaux et d'excellence scientifique dans les différentes disciplines de SHS-E-SP<sup>1</sup> appliquées aux cancers ;
- accroître et renforcer la recherche scientifique multidisciplinaire associant autour d'une question ou d'un objectif précisément défini, les équipes, les disciplines et les moyens technologiques permettant d'y répondre efficacement.

## **2 Champs de l'appel à projets**

**Cet appel à projets couvre tous les champs de la recherche en SHS, épidémiologie et santé publique appliquées aux cancers.**

Cependant une *attention particulière* sera portée aux projets de recherche qui viseraient :

1/ les thèmes transversaux du plan Cancer 2009-2013 suivants :

*Recherche sur la réduction des inégalités face au cancer (action 2.1)*

De fortes inégalités face au cancer sont observées et leur réduction est au cœur des objectifs du deuxième Plan cancer. Ces inégalités sont individuelles et collectives et influencent l'efficacité des politiques de santé. Le système de couverture sociale universelle réduit a priori le coût diagnostique et thérapeutique comme facteur d'inégalité. Il n'en demeure pas moins que l'on observe des inégalités de morbidité et de mortalité d'ordre géographique, professionnel, socio-économique et culturel. À ces inégalités s'ajoutent celles liées à l'environnement au sens large (eau, air, rayonnements, infections, etc.), aux addictions (alcool, tabac, etc.), aux comportements (alimentation, exercice, etc.), et à la génétique des individus qui jouent également un rôle.

A titre indicatif, les projets pourront s'articuler autour d'un ou des axes d'investigation suivants:

---

<sup>1</sup> épidémiologie, bio-statistique, prévention, dépistage, psychologie, sociologie, économie, anthropologie, science politique, mais aussi histoire des sciences, théorie de la communication, géographie, droit -notamment du travail

- les connaissances d'ordre descriptif et la mesure des disparités sociales de santé liées au cancer ;
- les connaissances analytiques et leur contribution à l'explication et à la compréhension de ces disparités ;
- l'analyse des politiques de lutte contre ces inégalités et des mesures destinées à les réduire.

*Recherche sur la caractérisation des facteurs de risques comportementaux et environnementaux impliqués dans le cancer (Mesure 3)*

La caractérisation des facteurs de risques comportementaux et environnementaux impliqués dans le cancer fait l'objet d'une mesure propre à la recherche dans laquelle la composante SHS-E-SP est très sollicitée pour les études d'exposition, la compréhension des comportements face aux facteurs de risque (représentation, dépistage, prévention) etc.

A titre indicatif, les projets pourront s'articuler autour d'un ou des axes d'investigation suivants :

- Développement des méthodes de quantification des coûts/bénéfices appliquées à la prise en charge des cancers, et à la suppression et/ou la diminution des expositions aux agents cancérogènes ;
- Développement des études utilisant les méthodes des Disability Adjusted Life Years (DALYs) ou des Quality Adjusted Life Year (QALYs) liées aux conséquences des cancers attribués aux facteurs environnementaux et/ou comportementaux ;
- Prise en compte des effets de contexte (environnement sociogéographique), du cumul des expositions et de leurs effets à long terme ;
- Modélisations et/ou mesures innovantes des expositions individuelles ;
- Mise en œuvre d'approches multidisciplinaires.

2/ les actions stratégiques du plan Cancer 2009-2013 qui adossent leurs objectifs aux progrès qui doivent être apportés par la recherche en SHS-E-SP

- Recherche sur les évolutions des disparités socio-spatiales des cancers (Action 8.2) ;
- Recherche sur les risques nutritionnels et prise en charge (nutritionnelle, activité physique, psychologique) des personnes atteintes de cancer (Action 11.4) ;
- Recherche sur les déterminants de la participation et de la fidélisation à la prévention, au dépistage et à la détection précoce -HPV, VIH, sein, colon, prostate, peau, cavité buccale- (Actions 13.1, 13.4, 14.1, 17.1, 17.2, 17.3) ;
- Recherche sur l'ergonomie de l'organisation du parcours de soins et du mode de suivi des patients atteints de cancer et sur les représentations des rôles des différents acteurs, notamment du médecin généraliste (Actions 18.1, 18.2).

Les projets de recherche susceptibles d'améliorer la connaissance ou le développement d'outils pour la conception, la conduite, la gestion, l'analyse et l'interprétation des projets en épidémiologie clinique (dont les essais cliniques), en méthodologie biostatistique peuvent être déposés dans le cadre de cet appel.

Il est rappelé aux coordonnateurs que les projets peuvent s'appuyer sur des cohortes déjà constituées.

**Attention :**

- Ne sont pas considérés dans le champ de cet appel à projets :
  - les projets relevant de la thématique « Cancer : Maintien dans l'emploi et retour au travail », un appel à projets leur est spécifiquement dédié (<http://www.e-cancer.fr/aap>);
  - les cancers gynécologiques, programme d'actions intégrées de recherche (PAIR) un appel à projets leur est spécifiquement dédié (<http://www.e-cancer.fr/aap>);
  - les projets relatifs à la recherche interventionnelle en santé des populations visant la réduction des inégalités sociales face au cancer, un appel à projets leur est spécifiquement dédié (<http://www.e-cancer.fr/aap>);
  - les projets relevant du domaine « biologie et sciences du cancer », un appel à projets leur est spécifiquement dédié (<http://www.e-cancer.fr/aap>);
  - les essais cliniques intégrant une étude ancillaire dans les domaines des SHS-E-SP, un appel à projets leur est spécifiquement dédié (<http://www.e-cancer.fr/aap>);
  - les projets tournés vers la mise en œuvre d'actions de santé publique sont invitées à déposer dans le cadre de l'appel à projets de santé publique (<http://www.e-cancer.fr/aap>);

### 3 Modalités de participation

#### 3.1 Durée des projets

La durée des projets est de 24, 36, 48 ou 60 mois.

#### 3.2 Equipes éligibles

Il serait souhaitable que les projets associent au minimum deux équipes relevant d'**unités de recherche différentes**.

Origine des équipes :

- Les équipes appartiennent aux organismes suivants :
  - Organismes publics de recherche (université, EPST, EPIC, ...),
  - Organisations à but non lucratif (associations, fondations, ...),
  - Etablissements de santé.

La participation de partenaires industriels et/ou d'équipes étrangères est possible dans la mesure où ceux-ci assurent leur propre financement dans le projet.

### 3.3 Coordination du projet

- Pour chaque projet soumis, les équipes participantes désigneront un coordonnateur scientifique du projet. En plus de son rôle scientifique et technique, le coordonnateur est responsable de l'ensemble du déroulement du projet et de la mise en place des modalités de la collaboration entre les équipes participantes, de la production des documents requis (rapports et bilans), de la tenue des réunions, de l'avancement et de la communication des résultats.
- Le coordonnateur s'engage à consacrer au minimum 30% de son temps au projet. Par conséquent, il ne peut assurer la coordination simultanée de plus de 3 projets financés par l'INCa. Concernant les équipes partenaires, un acteur ,ou plus, dans chaque équipe consacrera au moins 30% de son activité au projet. Le temps d'implication de chaque participant au projet (en équivalent temps plein) sera clairement indiqué (cf dossier de candidature).
- Le coordonnateur de projet ne pourra pas être membre du comité de sélection de cet appel à projets.

### 3.4 Organisme bénéficiaire de la subvention

Les équipes participantes désigneront un organisme bénéficiaire de la subvention.

- L'organisme bénéficiaire est responsable devant l'INCa de la mise en œuvre du projet, de la transmission de l'ensemble des rapports scientifiques et financiers, et du reversement des fonds aux équipes participantes ;
- Dans la mesure où le projet implique plusieurs équipes appartenant à des organismes différents, et bénéficiant chacune d'une partie des fonds attribués, l'organisme bénéficiaire doit être doté d'un comptable public.

Attention pour les projets relevant de la Région Ile de France, le bénéficiaire de la subvention sera le GIP Cancéropôle Ile-de-France qui assurera la répartition des fonds aux équipes bénéficiaires.

### 3.5 Critères d'éligibilité des projets

Pour être éligibles, les projets doivent satisfaire aux conditions suivantes :

1. Le projet doit répondre aux objectifs et tenir compte des champs identifiés ;
2. Le projet doit avoir une durée de 24, 36, 48 ou 60 mois;
3. Un même projet ne peut être soumis la même année à plusieurs appels à projets de l'INCa;
4. Le coordonnateur de projet ne doit pas être membre du comité d'évaluation (CE) de cet appel à projets ;
5. Le coordonnateur s'engage à consacrer au minimum 30% de son temps au projet. Il ne peut assurer la coordination de plus de 3 projets financés par l'INCa;
6. le dossier de candidature doit être clairement structuré et rédigé, comprendre les informations requises et respecter les modalités de soumission figurant au ch.6. L'évaluation étant internationale, le **dossier de candidature doit être rédigé en français et en anglais;**

7. Les documents devront comprendre l'ensemble des informations nécessaires à l'appréciation globale de la qualité du projet y compris les analyses statistiques, les aspects logistiques lorsqu'ils sont importants pour la bonne réalisation des analyses, la justification du budget demandé (au minimum les grands types de dépenses prévues), etc.

Les dossiers ne satisfaisant pas aux critères d'éligibilité ne seront pas soumis à évaluation et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un financement.

## **4 Processus de sélection et d'évaluation et des projets**

Pour mener à bien l'évaluation, l'INCa s'appuie sur un comité d'évaluation (CE) scientifique international dont les membres, reconnus pour leur expertise scientifique dans le domaine de la recherche, sont rapporteurs des projets.

### **4.1 Processus d'évaluation des projets**

Les principales étapes de la procédure sont les suivantes :

- Examen de l'éligibilité : l'INCa vérifie que les projets soumis répondent aux critères d'éligibilité ;
- Expertise externe : des experts étrangers et français, sont sollicités pour fournir un rapport d'évaluation des projets, deux experts sont désignés pour chaque projet ;
- Evaluation par le CE : les membres du Comité d'évaluation, composé de rapporteurs étrangers et français évaluent également les projets, en tenant compte des expertises externes :
  - o Le CE discute collégalement de la qualité des projets,
  - o Le CE propose une liste des projets à financer par l'INCa.
- Résultats : décision de l'INCa décide et publication des résultats.

Tous les experts s'engagent à respecter les dispositions de la charte de déontologie de l'Inca, ils s'engagent à déclarer tout conflit d'intérêt éventuel. La composition du comité d'évaluation scientifique est publiée à l'issue du processus d'évaluation de l'appel à projets.

### **4.2 Critères d'évaluation**

De façon générale, l'INCa souhaite que le comité d'évaluation scientifique apprécie l'excellence scientifique et l'originalité des projets, la synergie et la complémentarité du partenariat des équipes participantes, la faisabilité technique et financière, l'impact potentiel des résultats sur la prise en charge des patients ainsi que la qualité globale des documents soumis.

Les critères d'évaluation qui seront appréciés par les évaluateurs sont les suivants :

#### **Qualité scientifique du projet :**

- o Excellence au regard de l'état des connaissances;

- Positionnement du projet dans le contexte national et international ;
- Pertinence et originalité du projet ;
- Clarté des objectifs.

#### **Coordinateur et équipes participantes :**

- Qualités et expérience/aptitude du coordonnateur au regard des objectifs du projet. La prise de responsabilité de jeunes coordonnateurs est encouragée au regard de leur parcours et de leur projet;
- Niveau d'excellence des équipes participant au projet et de leurs responsables ;
- Qualité du partenariat : complémentarité et/ou pluridisciplinarité des équipes associées au projet.

#### **Méthodologie et faisabilité**

- qualité méthodologique et relevance des technologies envisagées ;
- Ressources humaines allouées au projet ;
- Respects des règles éthiques et des aspects réglementaires ;
- Qualité de la coordination entre les équipes candidates (planification des réunions, rédaction des rapports de suivi, communication, etc) ;
- Adéquation et justification du financement demandé ;
- Adéquation et justification du calendrier proposé au regard des objectifs du projet.

#### **Impact du projet**

- Impact scientifique et sociétal dans la prise en charge des patients ;
- Potentiel d'utilisation ou de valorisation des résultats du projet par la communauté

## **5 Dispositions générales**

### **5.1 Financement de l'INCa**

Le financement attribué par l'INCa sera apporté selon les dispositions du règlement relatif aux subventions allouées par l'INCa – n°2011-01 (cf. <http://www.e-cancer.fr/linstitut-national-du-cancer/subventions/attribuees-apres-le-13072011>). L'organisme bénéficiaire, ceux des équipes participantes et le coordonnateur doivent s'engager à les respecter dans le cadre de la rubrique «engagements» du dossier de candidature.

La subvention INCa pourra financer :

- de l'équipement, inférieur à 150 K Euros TTC ;
- du fonctionnement et divers consommables ;
- des frais de personnel (le personnel permanent peut être imputé sur le budget à l'exclusion des fonctionnaires d'état, hospitaliers ou territoriaux). Le financement de post-doctorants pourra être demandé, en revanche le recrutement de doctorants ne sera pas financé ;
- les frais de gestion, au maximum de 4% du montant de la subvention allouée par l'INCa.

Les postes budgétaires sont fongibles pendant l'exécution du projet.



## 5.2 Règle de communication

- Le résumé « grand public » figurant dans le dossier de candidature sera publié ultérieurement pour chacun des projets subventionnés.
- Toute communication écrite ou orale concernant les travaux des projets subventionnés devra obligatoirement mentionner la référence de l'INCa, cette référence comportera un code qui sera communiqué lors de l'acceptation du projet.

## 6 Calendrier de l'appel à projets

<b>Date de lancement de l'appel à projets :</b>	<b>Novembre 2011</b>	
<b>Dossier de candidature</b>	Soumission en ligne du dossier complet + envoi papier (2 originaux) par courrier postal à l'INCa AAP SHS-E-SP 2012 52 avenue André Morizet, 92513 Boulogne-Billancourt (le cachet de la poste faisant foi) ; - ou livraison sur place, aux heures de bureau, à l'adresse de l'INCa.	<b>09 janvier 2012 (minuit)</b>
<b>Réunion du comité d'évaluation</b>	<b>Fin Mai 2012</b>	
<b>Date prévisionnelle de publication des résultats</b>	<b>Juin 2012</b>	

## 7 Modalités de soumission

La soumission des projets sera réalisée **en ligne** en utilisant l'adresse unique pour l'appel à projets : <http://www.e-cancer.fr/aap/recherche/shsesp2012>

Cette **procédure de soumission**, à partir du site de l'INCa, comprend :

- l'identification du coordonnateur (nom, prénom et email),
- l'identification du projet (Cancéropôle de référence, titre, durée, montant, mots clefs et le résumé si dépôt de projet),
- le téléchargement du ou des documents demandés sous format Word et/ou Excel.

**Attention** : aucun document au format PDF ne sera accepté.

### 7.1 Dossier de candidature

Le dossier de candidature (Cf. dossier et annexe financière) devra comprendre l'ensemble des éléments requis et nécessaires à l'évaluation scientifique et technique du projet.

Le dossier complet est soumis sous forme électronique (soumission en ligne) et sous forme papier, les deux formes sont identiques excepté les signatures qui ne sont exigées qu'en version originale papier.

➤ **Format électronique :**

Le dossier complet comprend deux fichiers : un fichier Word et un fichier Excel, ce dernier constituant une annexe financière. Il est transmis par téléchargement en ligne.

La taille du fichier Word complet ne doit pas excéder 4 Mo.

➤ **Format papier :**

Deux exemplaires originaux du dossier dûment signés par les personnes responsables, et envoyés à l'adresse et dans le respect des délais mentionnés au chapitre 6.

L'INCa se chargera de transmettre une version électronique des documents aux Cancéropôles concernés.

**Rappel : L'évaluation étant internationale, le dossier de candidature doit être rédigé en français et en anglais.**

## **8 Publications des résultats**

Les résultats seront communiqués par écrit aux coordonnateurs du projet, aux représentants légaux des organismes gestionnaires et aux Cancéropôles de référence.

La liste des projets financés sera publiée sur le site internet de l'INCa.

## **9 Contacts**

- Pour toute information de nature scientifique, vous pouvez contacter :

Norbert AMSELLEM

Projets en Sciences Humaines et Sociales

[namsellem@institutcancer.fr](mailto:namsellem@institutcancer.fr)

Carla ESTAQUIO

Projets en Epidémiologie, Santé Publique

[cestaquio@institutcancer.fr](mailto:cestaquio@institutcancer.fr)

- Pour toute autre information, merci de contacter :

**[shsesp2012@institutcancer.fr](mailto:shsesp2012@institutcancer.fr)**